



CLASSIQUES
GARNIER

« Présentation », in STEWART (Philip) (dir.), *Les Lettres persanes en leur temps*,
p. 7-10

DOI : [10.15122/isbn.978-2-8124-1778-8.p.0007](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-8124-1778-8.p.0007)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2013. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

PRÉSENTATION

Les essais qui constituent ce recueil n'ont en commun que de vouloir reprendre à neuf, pour ainsi dire, le texte des *Lettres persanes*, d'en proposer quelques nouvelles grilles de lecture, tout en tenant compte d'une grande richesse de travaux consacrés à l'ouvrage de Montesquieu depuis une cinquantaine d'années. Chaque auteur a suivi ses propres lumières, sans méthode critique ni format rigide imposés.

Les *Lettres persanes* bénéficient aujourd'hui des apports de l'édition de référence savante parue en 2004 sous la direction de Catherine Volpilhac-Augier et Philip Stewart, au premier tome des *Œuvres complètes* de Montesquieu (voir ci-dessous), à laquelle on renvoie pour la bibliographie exhaustive des éditions et un appareil scientifique complet.

Si on considère le texte, deux conclusions semblent désormais s'imposer. Montesquieu a bien continué après 1721 à imaginer d'autres « lettres persanes » qui s'ajouteraient éventuellement à celles qui étaient déjà connues ; il en a même rédigé au moins partiellement quelques-unes en vue d'une future révision. Cependant il n'a jamais participé à aucune édition après 1721, même pour en corriger les fautes, dont il tenait l'inventaire dans ses « Cahiers de corrections¹ ». Cette première édition de mai 1721 est ainsi la seule de son vivant qui soit à retenir, même s'il est incontestable que la deuxième édition de 1721 (octobre), « diminuée et augmentée », émane de lui ; elle ne doit sans doute sa raison d'être qu'à des considérations commerciales. Par ailleurs, comme l'édition posthume de 1758, réalisée sous l'égide du fils de Montesquieu² n'incorpore pas systématiquement toutes les modifications préconisées par l'auteur, et en insère d'autres (c'est particulièrement sensible pour la ponctuation) qui ne sont pas de lui, elle n'est plus à prendre comme définitive, comme

1 Ajoutons que les corrections elles-mêmes ne se réfèrent jamais qu'à la première édition.

2 *Œuvres* de Montesquieu en trois volumes in-4°, Amsterdam et Leipzig, Arkstée et Merckus (en réalité, Paris, Huart et Moreau).

l'ont fait jusqu'ici tous les éditeurs. Plus on cherche à replacer les *Lettres persanes* « en leur temps », plus il nous semble nécessaire de se référer à l'édition qui s'est imposée pendant l'espace de trente-sept ans, avec la force, voire la virulence, qui en font une œuvre subversive – ce qu'elles n'étaient plus en 1758.

Parmi les nombreuses éditions des *Lettres persanes* qui ont vu le jour depuis quelques décennies – et qui représentent, malgré toutes les différences qui méritent d'être signalées, essentiellement le « même » ouvrage – nous n'en retiendrons ici que deux (outre l'édition de référence sus-citée) :

- Livre de Poche, « Bibliothèque classique », 2005, édition de Paul Vernière¹ mise à jour par Catherine Volpillac-Augier. Texte de l'édition posthume de 1758 en 161 lettres, orthographe et ponctuation modernisées ; annotation bénéficiant des apports de l'édition de 2004, mais ne pouvant les ajouter systématiquement, et ayant conservé l'appareil introductif et le « dossier » initiaux.
- Classiques Garnier, édition de Philip Stewart, 2013. Texte de l'édition originale de 1721 en 150 lettres, orthographe et ponctuation modernisées, avec onze lettres supplémentaires intercalées, tirées des « Cahiers de corrections » de Montesquieu ou de sources imprimées.

Comme on a par conséquent affaire à deux systèmes de numérotation, nous adoptons dans ce volume un double format de référence. À l'exception des quatorze premières lettres, qui portent les mêmes numéros dans ces deux éditions, chaque lettre indiquée dans le texte en portera deux, le premier renvoyant à la numérotation originale ; il sera suivi entre parenthèses (ou, selon le contexte, entre crochets) par celui qui correspond à l'édition de 1758. Les numéros de lettres supplémentaires – toutes celles qui ne figuraient pas dans l'édition originale – sont précédés pour la première numérotation de l'abréviation « L.S. », exemples : « lettre 104 (107) », « L.S. 2 (22) ». On trouvera une table complète des concordances dans le tome I des *Œuvres complètes* (p. 73-78) aussi bien que dans l'édition des Classiques Garnier 2013 (p. 425-434), et une concordance simplifiée (entre l'édition de mai 1721 et celle de 1758) en

1 Paris, Classiques Garnier (1960).

ligne sur le site de la Société Montesquieu, rubrique « Extraits, index, concordances des *Œuvres complètes* » : <http://montesquieu.ens-lyon.fr/spip.php?article150>.

Les citations des *Lettres persanes* sont conformes à la dernière de ces éditions. Par conséquent on trouvera sans accents certains noms comme Zelide et Zephis qui n'en ont porté jusqu'ici que par le caprice des éditeurs.

La note liminaire de l'éditeur-traducteur fictif, qui ne porte pas de titre dans l'original, et que quasiment toutes les éditions postérieures à 1758 ont intitulée « préface » ou « introduction », sera désignée ici comme « avant-propos », sans majuscule.

Quant aux « Quelques réflexions sur les *Lettres persanes* » que les mêmes éditions placent en tête du roman, il faut signaler qu'elles n'ont pas été rédigées pour servir de préface ; tirées de *Mes pensées* (n° 2032 et 2033), elles n'ont paru qu'en 1758, et semblaient plutôt devoir figurer à la fin.

Il importe ici d'insister sur une erreur dont est résulté un long malentendu, qui se perpétue parfois encore. Jusqu'en 2004, les « Quelques réflexions sur les *Lettres persanes* » ainsi que les onze lettres supplémentaires, et plusieurs paragraphes corrigeant la première édition, passaient pour avoir paru dans un « Supplément » de vingt-huit pages qui se trouve « adjoint » à quelques exemplaires de l'édition parue en 1754 « chez Pierre Marteau » (en fait, sans doute Huart et Moreau). Cette édition est ainsi devenue dans les catalogues et les bibliographies une « édition avec supplément¹ ». Or ce supplément est une pièce rigoureusement indépendante de l'édition de 1754 (qui elle-même ne comporte aucune originalité philologique, car elle reprend celle de mai 1721) ; après la publication de 1758, qui périmait les précédentes, il permettait d'actualiser une édition assez récente pour ne pas avoir été épuisée : les libraires l'ont donc adjoint *après 1758* à leur édition de 1754 afin d'écouler les invendus. Comme il est donc dépourvu de valeur documentaire, nous ne citerons pas ce prétendu supplément.

1 Ce sont les propres termes utilisés par Paul Vernière dans le volume des Classiques Garnier de 1960, p. xxxvii.

ABRÉVIATIONS UTILISÉES DANS LES NOTES

- OC* L'édition en cours des *Œuvres complètes* de Montesquieu, sous la direction de Jean Ehrard et Catherine Volpilhac-Auger, puis depuis 2005 de Pierre Rézat et C. Volpilhac-Auger : les tomes 1-4, 8-9, 11-13, 16, 18 ont été coédités par la Voltaire Foundation (Oxford) et l'Istituto italiano per gli Studi Filosofici (Naples); les tomes 5-7, 10, 14-15, 17, 19-22, postérieurs à 2009, le sont ou le seront par ENS Éditions (Lyon) et Classiques Garnier (Paris); sont parus chez ces éditeurs les tomes 7 (2010), 10 (2012) et 19 (fin 2013).
- EL* *L'Esprit des lois*, avec numéro de livre en chiffres romains et chapitre en chiffres arabes, cité d'après l'édition imprimée de 1750, en attendant une édition de référence définitive aux tomes 5-6 des *OC*.
- Pensées* *Pensées. Le Spicilège*, Louis Desgraves éd., Paris, Robert Laffont « Bouquins », 1991.
- SVEC* *Studies on Voltaire and the eighteenth century*, Oxford, Voltaire Foundation.